



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
MAIRIE DE MONT SAINT JEAN (72140)
CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 27 mai 2025
DATE CONVOCATION : Mardi 20 mai 2025
DATE D’AFFICHAGE : Mercredi 04 juin 2025

L’an deux mille vingt-cinq le 27 mai à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de MONT-SAINT-JEAN (72140) légalement convoqué, s’est réuni sous la présidence de M. Daniel LEFEVRE Maire.

Etaient présent(e)s : Mmes et MM. BOISRAMÉ David, BOZON Solenne, CHAUVEAU Julien, DELCOUR Tony, DEVAUX Anne-Laure GIBON Franck, LEFEVRE Daniel, LEFEVRE Sylvie, LHUISSIER Béatrice, QUELIN Nelly.

Absent excusé : CHARTIER Arnaud

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Représenté : 0 Votants : 10

Le quorum étant atteint le conseil peut valablement délibérer.

Ouverture de la séance : à 20 h50

Solenne BOZON est nommée secrétaire de séance.

En avant-première à 20h, M. Emmanuel DUHAMEL chargé de mission pour la société Energie Team a présenté aux membres du conseil un projet d’agrivoltaïque sur le territoire communal sur une superficie d’environ 7 ha pour une production attendue de 5 Mégawatts.

39/2025 Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 22 avril 2025

Le maire soumet à l’approbation des conseillers, le compte rendu du conseil en date 22 avril 2025.

Le conseil après en avoir délibéré :

Valide à l’unanimité le compte rendu de la séance de conseil en date du 22 Avril 2025, par vote à main levée

Commission Développement & Aménagement

40/2025 Objet : C.R.T.E (Contrat de Relance et de Transition Ecologique)

Le maire rappelle aux membres du conseil

Que dans le cadre de CRTE porté par la Communauté de Communes 4CPS, nous avons la possibilité d’avoir des aides financières pour différents projets définis par orientation et axe. (Liste transmise aux élus le 2 mai 2025)

Le maire fait lecture des orientations présentées par la 4 CPS

Les membres du conseil après en avoir délibéré :

Retiennent :

Orientation 1 : Assurer la transition écologique

- **Axe 3 : Produire de l'énergie renouvelable**

Orientation 2 : Conserver le cadre de vie et l'authenticité de notre territoire rural

- **Axe 8 : Continuer à entretenir les sentiers de randonnée**

Orientation 4 : Redynamiser les centres bourgs

- **Axe 2 : Adaptation de l'offre de logements à la population (personnes âgées, apprentis, stagiaires et logements d'urgence)**

Décident de donner tous pouvoirs au maire et adjoint pour réaliser tous documents à cet effet

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité par vote à main levée

41/2025 Objet : Voirie

Le maire informe les membres du conseil

Que l'entreprise LEMOINE SARL 53370 GESVRES a réalisé le curage des fossés et l'arasement des bermes pour un linéaire de 31 kms 468

Que le broyage des bermes sur nos voies communales a été effectué en régie

Qu'il y a lieu à procéder à des travaux de reprise de voirie avec de l'enduit à froid (Accotement et nid de poule)

Qu'il a reçu une information de notre Conseiller Départemental (M. Gérard GALPIN) de la possibilité de recevoir une subvention du Conseil Départemental dédiée à l'entretien de la voirie

Qu'il a reçu une demande d'un administré pour la pose d'un panneau matérialisant les différents accès des habitations au lieu-dit la Biottière.

Les membres du conseil après en avoir délibéré :

Prendent acte des travaux réalisés par l'entreprise LEMOINE et en régie

Décident de demander la subvention du conseil départemental concernant l'entretien de notre voirie (environ 42 kms) à l'emploi du point à temps (devis Chapron 53600 Sainte-Gemmes-le-Robert et Chammes enrobés à froid 53270 Saint Suzanne)

Décident de procéder à la pose d'un panneau descriptif des lieux d'habitations au carrefour de la Biottière (cette décision sera soumise à une concertation des riverains)

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité par vote à main levée

Commission Vie Communale

42/2025 Objet : Informations soumises à décisions

Le maire informe les membres du conseil :

Qu'actuellement l'agent communal procède à l'aménagement du local technique rue de la fonderie de cordé pour être raccordé aux différents réseaux.

Qu'il y a lieu à faire l'inventaire des travaux à réaliser pendant la période estivale.

Qu'il y a lieu à renouveler à l'opération argent de poche encadrée par la 4CPS (travaux effectués par des jeunes adolescents)

Qu'il a reçu un courrier de la préfecture notifiant l'arrêt définitif de l'activité de la fourrière MOLOSSES Land domicilié en la commune de LONGNES 72540.

Qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Préfet notifiant de son intention de prendre un arrêté « termites » sur l'intégralité du territoire Sarthois

Que le conseil communautaire en séance du 19 mai 2025 s'est prononcé à la majorité par vote à main levée contre le transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif des eaux usées vers la communauté de communes

Les membres du conseil après en avoir délibéré :

Prennent acte des travaux en cours

Décident de procéder à divers travaux à l'école des quatre saisons

- **Supprimer le bac à sable pour végétaliser l'espace et y planter un arbre**
- **Procéder au renouvellement du revêtement de sol de la salle de sieste petite section**
- **Réfection de la peinture des portails**

Retiennent l'opération argent de poche pour la période des vacances de la Toussaint

- **Procéder à la réfection des peintures d'une classe**

Décident d'adhérer à la fourrière SARL KiK domicilié en la commune Les AULNEAUX 72 600

Prennent connaissance du courrier reçu de Monsieur Le Préfet, à ce jour les élus n'ont pas connaissance de présence de termites sur le territoire communal, mais restent attentifs au risque de propagation.

Se félicitent de la décision prise par la majorité des élus communautaires à ne pas transférer la compétence Eau potable et Assainissements collectifs à la communauté de communes 4CPS

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité par vote à main levée

43/2025 Objet : Autres informations diverses

Le maire informe les membres du conseil :

*D'un courrier reçu de la Direction Régionale des finances Publiques de la Sarthe, retraçant l'analyse financière de notre commune comparée à la strate des communes en FPU de 500 à 1999 habitants au niveau Départemental, régional et national.

Ce travail nous a été rendu par M. Guillaume LAMULLE Conseiller aux décideurs locaux (copie faite aux élus)

*Qu'il a reçu un courrier de la préfecture souhaitant connaître éventuellement l'affectation de la subvention dotation « aménités rurales » reçue du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, dont la commune est adhérente depuis la création du Parc (Cotisation 2025 : 706€ soit 1,10€/hbt)

*Que les fouilles archéologiques de Roullée reprendront sur la période estivale du 15 juin au 15 août

*De l'attribution de l'herbe sur pied du parc Simone Dupont Chevallier pour la somme de 300€

*D'un courrier reçu de la société VALECO proposant une réflexion sur le déploiement d'éolienne sur notre territoire

*D'un courrier reçu de la Préfecture concernant le document-cadre de la chambre d'agriculture. Ce document permet de recenser les terrains agricoles, naturels et forestiers réputés incultes, ou non cultivés depuis au moins 10 ans dans le but d'y implanter des installations photovoltaïques au sol (parcelles concernées propriété du Syndicat d'eau Montreuil le Chétif)

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucunes questions la séance est levée à 22h25